

Parc naturel régional de Lorraine  
**Comité Syndical**  
Réunion du 14 mars 2024

**RAPPORT DU PRESIDENT**

*Vocation 1 - Un territoire qui préserve et valorise ses espaces, ses ressources naturelles et ses diversités / Objectif stratégique - 1.1 : Conforter et préserver les grandes zones emblématiques de notre territoire et la nature ordinaire / Objectif opérationnel 1.1.2 – Préserver, gérer et améliorer la Trame Verte et Bleue  
A toutes les échelles territoriales*

**Objet : Partenariat avec la SCIC Climat Local pour des projets de plantation**

**Le programme de reconquête de la TVB du Parc par le biais des chantiers de plantation**

Le volet plantation de haie du programme Trame Verte et Bleue du PnrL fait l'objet d'une action financée par la Région Grand-Est au sein du programme d'actions de Parc. Les porteurs de projets agriculteurs, communes, particuliers ou associations, sont financés à hauteur de 80 % du coût des plants et du matériel de plantation. Le paillage et la préparation du sol sont à leur charge. En revanche, ils bénéficient de la main d'œuvre et des conseils de l'équipe du Parc, pour organiser le chantier et sa mise en œuvre. Les plantations sont réalisées pour la plupart en chantier participatif. A partir de la saison 2023-2024, le Parc finance également des chantiers entreprises pour les communes qui ont déjà réalisé au moins un projet de plantation, qui ont des projets de grande envergure (plus d'un kilomètre de haie), et qui se situent sur un secteur de reconquête de la TVB du Parc.

En chantier participatif, le reste à charge pour les porteurs de projet pour un linéaire de 100 mètres de plantation de haie champêtre est de 150 € (50 € pour les plants, 75 € pour la paille, 25 € pour la préparation du sol).

En chantier entreprise, le reste à charge est plus important puisque le coût de revient pour 100 mètres de plantation est de 1 500 à 2 000 €, en conséquence, le reste à charge pour les porteurs de projet sera de 300 à 400 €.

**Projet de la commune de Saizerais**

La commune de Saizerais bénéficiera cette année du financement du Parc pour des plantations en chantier participatif, et en chantier entreprise.

En effet, cette commune mène une belle politique d'amélioration de la biodiversité et paysagère par la plantation de haies depuis plusieurs années, en partenariat avec le PnrL. 1.8 kilomètres de haies ont été implantées depuis 2019-2020, sur des parcelles communales ou chemins ruraux, ou bien sur des parcelles agricoles, en partenariat avec les exploitants de la commune. Cette année, 1.6 km supplémentaires sont venus compléter le réseau déjà existant. Ce projet a mobilisé tout le village puisque 600 mètres ont été plantés en chantier participatif avec les habitants, les associations, mais aussi avec les élèves de l'école. Le kilomètre restant a été planté par une entreprise.

Ce projet représente un investissement estimé à 3 300 € TTC pour la commune.

**Climat Local**

La SCIC Climat local est un opérateur de compensation carbone volontaire basé à Toulouse qui propose à des acteurs français de compenser leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) résiduelles en finançant des projets locaux. Plus de 80% des projets sont à moins de 100km des clients.

Climat Local reverse 70% du prix de la tonne directement aux porteurs de projets. Les projets de plantation de haies font partie des projets éligibles pour la compensation Carbone.

Climat Local s'engage dans ce cadre à apporter un soutien financier (à s'additionner aux dispositifs existants sans dépasser le coût global du projet) jusqu'à 2.20 € HT par mètre linéaire de haie champêtre planté répartis entre le porteur de projet et la structure partenaire.

### **Demande de partenariat de Climat local avec le PnrL sur le projet de la commune de Saizerais**

La SCIC s'est adressée au PnrL pour la compensation Carbone des déplacements des élèves de l'école d'Ingénieur École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES), au cours de leur cursus universitaire.

Ce financement supplémentaire viendra compléter ceux existants pour la commune de Saizerais, qui réalise un investissement important cette année pour réaliser des plantations de haies, et qui s'est déjà investi sur ce sujet depuis plusieurs années. Le Parc ne souhaitant pas bénéficier de soutien financier dans ce cadre, l'intégralité du montant sera reversée à la commune.

L'engagement que nous propose la SCIC Climat Local porte sur la plantation de mille trois cent cinquante-neuf (1 359) mètres linéaires (ml) de haie champêtre sur les 1 600 mètres implantés à Saizerais cette année.

Climat Local garantit que cette plantation rentre dans le cadre de la compensation des émissions de Gaz à Effet de Serre de ENGEES à hauteur de cent trente-six (136) tCO<sub>2</sub>e.

La commune de Saizerais sera aidée financièrement par ENGEES à hauteur de deux mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingts centimes (2 989,80 €) hors taxes.

Un acte d'engagement engageant les 4 parties a été réalisé. Puis une convention a été établie avant la mise en œuvre du projet de plantation.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- D'APPROUVER** le recours à la SCIC Climat Local pour cofinancer le projet de plantation de haies sur la commune de Saizerais sur la base de la compensation Carbone de l'ENGEES.
- D'APPROUVER** que la participation financière de l'ENGEES bénéficie directement à la commune de Saizerais.
- D'AUTORISER** le Président du Parc à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.



Le Président  
Jérôme END